



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.....33
Présents 28
Représentés.....5
Absents0

Séance n° 4

DELIBERATION N° 2015DEL-FIN-46

Par suite d'une convocation en date du 17 juin 2015, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, le 23 juin 2015 à 19h00, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire.

Sont présents :

S. Daumin, H. Husson, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, J.P. Homasson, N. Tchenquela, B. Lorand Pierre, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, C. Régina, H. Issahnane, A. Afantchawo, G. Suazo, S. Nasser, K. Ouzit, F. Sans, P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia, Y. Ladjici, A. Dapra, P. Komorowski

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

- N. Boudon représentée par G. Suazo
- C. Nourry représenté par H. Husson
- D. Lo Faro représenté par A. Deluchat
- C. Hervy représenté par S. Daumin
- V. Phalippou représenté par R. Roux

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jean-Paul Homasson est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET :

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29 ;

Vu le budget 2015 de la commune ;

Considérant la nécessité de revaloriser les tarifs municipaux des accueils de loisirs, des études surveillées, de la restauration scolaire, du conservatoire de musique et de danse et des arts plastiques et de fixer des tarifs pour la médiathèque;

Après avis de la commission municipale des finances, de l'investissement, du personnel et du patrimoine ;

Après avis de la commission municipale de coordination du projet éducatif local et de la restauration municipale ;

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur A. Deluchat ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Fixe, à compter du 1^{er} septembre 2015, selon l'annexe jointe, les tarifs des accueils de loisirs, des études surveillées, de la restauration scolaire, du conservatoire de musique, danse et arts plastiques, de la médiathèque tels qu'ils figurent annexés à la présente délibération.

Article 2 : Dit que les recettes correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

La Maire,

Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le 21.03.15
et sa publication le 27.03.15





Ville de
Chevilly-Larue
Vallée de la Bièvre

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Service Finances
Réf : GE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Fixation des tarifs municipaux de l'année scolaire 2015-2016

Il convient de procéder chaque année, au mois de juin, à la révision tarifaire des activités calées sur le cycle scolaire pour une application au 1^{er} septembre.

Les tarifs concernés sont :

- Les tarifs du conservatoire de musique et danse
- Les tarifs des arts plastiques
- Les tarifs de la restauration
- Les tarifs des accueils de loisirs
- Les tarifs des classes de cirque
- Les tarifs d'une manifestation de la Médiathèque

La méthodologie arrêtée depuis plusieurs années s'attache à observer comment s'opère la couverture du coût de revient de la prestation par la facturation correspondante et à maintenir voire améliorer ce taux de couverture. Pour rappel, la construction du taux de couverture est construite à partir de coûts globaux et complets.

Pour les tarifs de la restauration scolaire, des classes de cirque, des activités des conservatoires de musique et danse ainsi que les arts plastiques, il est proposé :

- Une augmentation progressive de 0 à +1% s'appliquant aux tranches des quotients familiaux

Du côté des accueils de loisirs, la démarche est différente dans la mesure où deux grilles tarifaires cohabitent entre le temps scolaire et celui des mercredis/vacances. L'objectif est d'obtenir dans le temps une seule et même grille basée sur un tarif horaire d'accueil. Pour ce faire, chaque tranche de quotient est traitée individuellement afin de rapprocher les deux grilles et de ne pas augmenter brusquement les factures des usagers. A titre d'exemple, l'augmentation de la grille des mercredis/vacances correspond à une augmentation de 4cts d'euros du tarif horaire pour la tranche de quotient la plus élevée.

Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires et l'augmentation du nombre de classes ont également impacté l'organisation des classes de cirque. Il est proposé, en sus de l'hypothèse évoquée supra, de créer un tarif sur la base de 10 jours et plus 12 comme précédemment.

Enfin la médiathèque organise une manifestation le 3 octobre prochain, il est proposé d'en arrêter les tarifs.

Vu,
La Directrice générale des services.

**Annexe à la délibération du Conseil municipal du 23 juin 2015 fixant les tarifs municipaux
au 1^{er} septembre 2015**

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET ARTS PLASTIQUES, MEDIATHEQUE

Le taux est progressif de 0 à 1% sur l'ensemble de la grille des quotients.

1 – Musique, danse et arts plastiques (tarifs trimestriels en €)

- Réduction tarifaire de 20% accordée à partir du 2^{ème} inscrit de la même famille au conservatoire.
- Réduction tarifaire de 50% accordée aux musiciens de l'ACSF inscrits au conservatoire de musique

MUSIQUE				
	Etudes cycle 1 Musique autrement Musique par ordi	Etudes cycle 2	Etudes cycle 3	Eveil et initiation
quotients	Tarifs	Tarifs	Tarifs	Tarifs
Q1	6,99 à 18,99	8,21 à 21,96	9,37 à 25,69	5,23 à 11,19
Q2	19,00 à 28,69	21,97 à 34,24	25,70 à 39,38	11,20 à 17,13
Q3	28,70 à 39,42	34,25 à 46,37	39,39 à 53,33	17,14 à 23,17
Q4	39,43 à 60,60	46,38 à 71,29	53,34 à 81,98	23,18 à 35,64
Q5	60,61 à 93,01	71,30 à 109,43	81,99 à 125,83	35,65 à 48,63
Q6	93,02 à 105,91	109,44 à 124,59	125,84 à 143,27	48,64 à 56,08
Sans quotient	122,43	144,69	166,96	65,39
Hors commune	136,36	160	183,66	72,35

CHORALE : 24,80€

DANSE			
	Etudes cycle 1 danse autrement	Etudes cycle 2	Etudes cycle 3
quotients	Tarifs	Tarifs	Tarifs
Q1	5,86 à 13,97	6,96 à 16,76	8,27 à 18,99
Q2	13,98 à 24,54	16,77 à 28,54	19,00 à 33,10
Q3	24,55 à 34,78	28,55 à 40,57	33,11 à 46,37
Q4	34,79 à 50,50	40,58 à 59,40	46,38 à 68,32
Q5	50,51 à 62,00	59,41 à 72,95	68,33 à 83,88
Q6	62,01 à 69,15	72,96 à 80,97	83,89 à 93,45
Sans quotient	80,71	94,62	108,52
Hors commune	89,04	104,36	119,64

ARTS PLASTIQUES				
	Moins de 18 ans		Plus de 18 ans	
quotients	Tarifs 1H	Tarifs 2H	Tarifs 2H	Tarifs 3H
Q1	2,94 à 7,02	5,88 à 14,04	5,54 à 12,73	8,31 à 19,09
Q2	7,03 à 12,33	14,05 à 24,66	12,74 à 22,19	19,10 à 33,28
Q3	12,34 à 17,47	24,67 à 34,95	22,20 à 31,06	33,29 à 46,59
Q4	17,48 à 25,37	34,96 à 50,75	31,07 à 45,77	46,6 à 68,66
Q5	25,38 à 31,15	50,76 à 62,31	45,78 à 55,83	68,67 à 83,75
Q6	31,16 à 34,66	62,32 à 69,32	55,84 à 62,6	83,76 à 93,9
Sans quotient	40,36	80,71	72,34	108,51
Hors commune	44,52	89,04	79,76	119,64

2 – Concerts organisés par le conservatoire

Public	Tarifs en €
Enfants moins de 12 ans et élèves du conservatoire	4,10
Parents d'élèves	5,80
Individuels	9,40

3 – arts plastiques : stage du dimanche

Deux formules :

- Six heures sur une journée : 12€
- Stage hebdomadaire (5 X 3H) : 25€

4 – Médiathèque

Tarifs proposés lors de la vente de documents/ livres qui se déroulera le samedi 3 octobre 2015 :

- 0,50€ : livre format de poche+albums jeunesse
- 1€ : livre format broché ou relié + BD
- 2€ : le livre grand format dit beaux livres

ENSEIGNEMENT/ENFANCE

1 – Accueils de loisirs

Réduction tarifaire de 20% accordée sur le prix indiqué ci-après pour le 2^{ème} enfant, et de 30% à partir du 3^{ème} enfant, pour les tarifs des centres de loisirs (1.1 et 1.2) et accueils (1.3)

1.1 – centres de loisirs – mercredis et vacances

Quotients	Tarifs 2015/2016
Q1	0,88 à 2,28
Q2	2,29 à 3,2
Q3	3,21 à 4,48
Q4	4,49 à 5,6
Q5	5,61 à 6,8
Q6	6,81 à 7,36
Sans quotient	8,72
Hors commune	8,72

1.2 – centre de loisirs – mercredis et vacances (tarif demi-journée)

Application d'une réduction de 50% au tarif visé au paragraphe 1.1

1.3 – accueils du matin et du soir – temps scolaire (tarif journalier)

Quotients	Tarifs 2014
Q1	0,22 à 0,57
Q2	0,58 à 0,88
Q3	0,89 à 1,30
Q4	1,31 à 1,94
Q5	1,95 à 2,46
Q6	2,47 à 2,74
Sans quotient	3,24
Hors commune	3,24

2 – études surveillées (tarifs mensuels et par enfant)

- 1 enfant : 26.45€
- 2 enfants et plus : 23.75€
- Si fréquentation de moins de 8 fois sur le même mois : 13.25€
- Cas particulier mois de juillet : tarif unitaire de 1.60€

3 – accueil loisirs soir élémentaires (tarifs mensuels et par enfant)

18h-19h

- 1 enfant : 26€
- 2 enfants et plus : 23.30€
- Si fréquentation de moins de 8 fois sur le même mois : 13€

4 – tarif spécifique après 19h

31.70€ par heure, toute heure commencée étant due.

5- restauration scolaire

Le taux est progressif de 0 à 1% sur l'ensemble de la grille des quotients.

5.1 – tarifs appliqués (si la règle de la préinscription est respectée)

Quotients	Tarifs 2015/2016	
Q1	0,46	à 0,89
Q2	0,9	à 1,42
Q3	1,43	à 2,03
Q4	2,04	à 2,56
Q5	2,57	à 2,85
Q6	2,86	à 3,03
Sans quotient		6,97
Hors commune		6,97

Une réduction de 50% est appliquée au tarif ci-dessus pour un enfant accueilli en restauration scolaire dans le cadre du Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

5.2 – tarifs appliqués (si la règle de la préinscription n'est pas respectée)

Le tarif plafond est appliqué pour chaque tranche de quotient concerné dans le respect des dispositions d'annulation de l'inscription prévues par la charte des accueils péri et extra scolaires n'est pas observé. Cette règle vaut pour la journée en centre de loisirs (centre de loisirs et repas).

5.3 – classes de cirque

Classes de cirque			
Tarifs 2015/2016			
Q1	9,73	à	10,61
Q2	10,62	à	18,69
Q3	18,70	à	24,94
Q4	24,95	à	30,82
Q5	30,83	à	36,09
Q6	36,10	à	40,04
SQ	50,79		